

Décision

Générale

colonial

Décision n° du 9 septembre 1948 à la décision n° 889 du 3 septembre 1948 accordant une prime mensuelle de 1.600 francs au personnel autochtone de la météorologie.

n° 889

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 septembre 1948

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1948

Date du numéro
30 septembre 1948

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de : « Une prime mensuelle de 1.600 francs est allouée au personnel autochtone du service météorologique, etc... »,
Lire : « Une prime mensuelle de 1.600 francs est allouée au personnel autochtone de la Station côtière, etc... ».

Signé : LIURETTE.